|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2019Genève, 10-20 juin 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 1** | **Document C19/45-F** |
| **1er avril 2019** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| MESURES D'EFFICACITÉ |

|  |
| --- |
| RésuméConformément aux paragraphes 1, 2 et 3 du *charge* *le Secrétaire général et les Directeurs des Bureaux* de la Décision 5 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires:"1 de présenter chaque année au Conseil un rapport indiquant les charges relatives à chaque point de l'Annexe 2 de la présente Décision, et rendant compte de la mise en œuvre du budget de l'UIT pour l'exercice antérieur et de la mise en œuvre prévue du budget de l'UIT pour l'exercice en cours;2 de tout mettre en œuvre pour parvenir à réduire les dépenses dans un souci d'efficience et d'économie et d'inclure les économies effectivement réalisées dans les budgets globaux approuvés dans le rapport susmentionné qui sera présenté au Conseil;3 de faire figurer dans le rapport ci-dessus à l'intention du Conseil un rapport sur les activités extrabudgétaires et les charges correspondantes,".Le présent document fait le point sur la mise en œuvre des mesures d'efficacité décrites dans l'Annexe 2 de la Décision 5 (Rév. Busan, 2014 et Rév. Dubaï, 2018).Suite à donnerLe Conseil est invité à **approuver** le présent rapport.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Décision 5 (Rév. Busan, 2014)*](http://www.itu.int/pub/S-CONF-ACTF-2014) et [*Décision 5 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/DEC-005-F.pdf) |

# A Introduction

1 Le présent document a pour objet de faire le point sur la mise en œuvre des 30 mesures d'efficacité décrites dans l'Annexe 2 de la Décision 5 (Rév. Busan, 2014) et sur la mise en œuvre des 27 mesures d'efficacité décrites dans l'Annexe 2 de la Décision 5 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires.

2 Dans les Documents C15/45, C16/45, C17/45 et C18/45, il a été rendu compte au Conseil des mesures à mettre en œuvre pour chacun des exercices biennaux 2014-2015, 2016-2017 et 2018‑2019. Grâce à ces mesures, 24,4 millions de CHF d'économies ont été dégagés en 2014‑2015, et l'on présume que 17 millions de CHF d'économies ont été dégagés au cours de l'exercice biennal 2016-2017. Pour 2018, le montant estimé des économies s'élève à 7,9 millions de CHF au 28 février 2019. S'agissant du budget pour 2019, le montant estimé des économies s'élève à 6,7 millions de CHF.

3 Le Tableau 1 (pages 3 à 8) présente les économies réalisées pour chacune des 30 mesures d'efficacité décrites dans l'Annexe 2 de la Décision 5 (Rév. Busan, 2014) pour la période allant de 2014 à 2019.

4 Le Tableau 2 (pages 9 à 14) présente les économies prévues au titre de chacune des 27 mesures d'efficacité décrites dans l'Annexe 2 de la Décision 5 (Rév. Dubaï, 2018) pour la période 2020-2021. Le montant estimé des économies s'élève à 12,5 millions de CHF pour la période 2020-2021. Ces mesures seront analysées davantage lors de la mise en œuvre du budget, et il sera alors possible de donner une estimation des économies réalisées pour certaines de ces mesures.

5 Les mesures d'efficacité liées aux activités extrabudgétaires seront analysées au cours de la mise en œuvre de ces activités, et il en sera rendu compte au Conseil à sa session suivante.

Tableau 1 – Mesures d'efficacité – 2014-2019

|  |  | **En milliers de CHF** |
| --- | --- | --- |
|  | **Mesures d'efficacité** | **Montants effectifs 2014-2015** | **Montants effectifs2016-2017** | **Montants effectifs2018** | **Budget 2019** | **Total** |
| 1 | Mise en évidence et suppression des doubles emplois (et du recoupement des fonctions, des travaux, des ateliers et des séminaires) et centralisation des tâches d'ordre financier et administratif, afin d'éviter les manques d'efficacité et de tirer profit d'une spécialisation des effectifs | 1 529 | 1 926 |  | Pas encore disponible | 3 455 |
| 2 | Coordination et harmonisation de tous les séminaires et ateliers par un groupe spécial ou un département intersectoriel centralisé, afin d'éviter qu'ils ne portent sur les mêmes thèmes, d'optimiser la gestion, la logistique, la coordination et l'appui fourni par le secrétariat, d'exploiter les synergies entre les Secteurs et de tirer avantage de l'approche globale des sujets traités |  |  |  |  |  |
| 3 | Participation pleine et entière des bureaux régionaux à la planification et à l'organisation des séminaires/ateliers/réunions/conférences, y compris aux réunions préparatoires de ces séminaires/ateliers/réunions/conférences qui se tiennent en dehors de Genève, afin de tirer parti des compétences techniques locales et du réseau de contacts locaux et de réaliser des économies sur les frais de mission |  |  |  |  |  |
| 4 | Coordination maximale avec les organisations régionales en vue d'organiser au même endroit les manifestations/réunions/conférences, de partager les charges et de réduire au minimum les coûts de participation | 30 |  |  |  | 30 |
| 5 | Économies réalisées compte tenu de la réduction naturelle des effectifs, du redéploiement du personnel ainsi que de l'examen et de l'éventuel déclassement de postes vacants, en particulier dans les services non sensibles du Secrétariat général et des trois Bureaux, afin de parvenir à des niveaux optimaux de productivité, d'efficacité et d'efficience | 12 012 | 10 518 | 7 411 | 5 645 | 35 586 |
| 6 | Donner la priorité au redéploiement du personnel pour la mise en œuvre d'activités nouvelles ou additionnelles. De nouveaux recrutements devraient être la dernière solution à envisager, tout en tenant compte de l'équilibre hommes/femmes et de la répartition géographique | 1 259 | 356 |  |  | 1 615 |
| 7 | Il ne devrait être fait appel à des consultants que lorsqu'aucun membre du personnel existant ne dispose des qualifications ou de l'expérience nécessaires et après confirmation écrite de la nécessité d'un tel recrutement par la direction | 40 | 267 |  |  | 307 |
| 8 | Moderniser la politique de renforcement des capacités pour que les fonctionnaires, y compris ceux des bureaux régionaux, puissent acquérir des compétences multisectorielles, afin d'améliorer la mobilité du personnel et sa flexibilité dans l'optique d'une réaffectation à de nouvelles activités ou à des activités additionnelles | 30 |  |  |  | 30 |
| 9 | Le Secrétariat général et les trois Secteurs de l'Union devraient réduire le coût de la documentation des conférences et des réunions en organisant des manifestations/réunions/conférences sans papier et en encourageant l'adoption des TIC comme solution de remplacement viable et la plus durable | 1 834 | 235 | 532 | 883 | 3 484 |
| 10 | Réduire au strict minimum nécessaire l'impression et la distribution de publications de l'UIT promotionnelles/ne générant pas de recettes | 309 | 538 |  |  | 847 |
| 11 | Mise en œuvre d'initiatives visant à faire de l'UIT une organisation entièrement sans papier, par exemple en mettant à disposition uniquement en ligne les rapports des Secteurs et en adoptant des mesures comme les signatures numériques, les médias numériques, les activités publicitaires et promotionnelles sur support numérique, entre autres |  | 600 |  |  | 600 |
| 12 | Examen des économies possibles en ce qui concerne les services linguistiques (traduction, interprétation) assurés pour les réunions des commissions d'études et les publications, sans préjudice des objectifs énoncés dans la Résolution 154 (Rév. Busan, 2014) | 340 | 147 |  |  | 487 |
| 13 | Évaluation et utilisation d'autres méthodes de traduction susceptibles de faire baisser le coût des traductions tout en maintenant, voire en améliorant, la qualité actuelle et la précision de la terminologie des télécommunications/TIC | 2 820 |  |  |  | 2 820 |
| 14 | Mise en œuvre des activités du SMSI par le biais du redéploiement du personnel responsable de ces activités, dans les limites des ressources existantes et, le cas échéant, au titre du recouvrement des coûts et de contributions volontaires |  |  |  |  |  |
| 15 | Examen du nombre de réunions des commissions d'études et de leur durée, en vue de réduire leurs coûts ainsi que ceux afférents à d'autres groupes |  |  |  |  |  |
| 16 | Évaluation des groupes régionaux créés par les commissions d'études de l'UIT, pour éviter tout double emploi et tout chevauchement des activités |  |  |  |  |  |
| 17 | Limitation de la durée des réunions des groupes consultatifs à trois jours par an au maximum, avec interprétation | 176 |  |  |  | 176 |
| 18 | Réduction du nombre et de la durée des réunions traditionnelles des groupes de travail du Conseil, dans la mesure du possible |  |  |  |  |  |
| 19 | Réduction au strict minimum nécessaire du nombre de groupes de travail du Conseil, en les intégrant dans un plus petit nombre de groupes et en mettant fin à leurs activités, si aucune évolution n'a été constatée dans leur domaine d'activité |  |  |  |  |  |
| 20 | Examen à intervalles réguliers du niveau de réalisation des buts, des objectifs et des produits stratégiques, en vue d'accroître l'efficacité au moyen d'une réaffectation des crédits budgétaires, si nécessaire |  |  |  |  |  |
| 21 | Pour ce qui est des nouvelles activités, ou de celles qui supposent des ressources financières supplémentaires, une évaluation de la valeur ajoutée doit être faite afin de justifier en quoi les activités proposées diffèrent des activités en cours ou comparables, et d'éviter tout chevauchement d'activités ou double emploi |  |  |  |  |  |
| 22 | Examen approfondi de la portée des initiatives régionales, de leur localisation et des ressources qui leur sont attribuées, des produits et de l'assistance fournie aux membres, de la présence régionale, aussi bien dans les régions qu'au siège, ainsi que des résultats de la CMDT et du Plan d'action de Dubaï, et financés directement en tant qu'activités sur le budget du Secteur | 572 | 1 100 |  |  | 1 672 |
| 23 | Réduction des frais de mission, par l'élaboration et la mise en œuvre de critères visant à réduire les frais de voyage. Ces critères devraient viser à réduire au minimum le nombre de voyages en mission, à augmenter le nombre minimal d'heures nécessaires pour avoir un siège en classe affaires, à faire passer le préavis à 30 jours, à réduire autant que possible l'indemnité journalière de subsistance supplémentaire, à privilégier l'affectation de personnel venant des bureaux régionaux ou des bureaux de zone, en limitant la durée des missions ainsi qu'en favorisant la représentation commune aux réunions, en rationalisant le nombre de fonctionnaires des différents Départements/Divisions du Secrétariat général et des trois Bureaux qui sont envoyés en mission | 1 472 | 920 |  |  | 2 392 |
| 24 | Réduction et/ou suppression des déplacements pour assister aux réunions dont les travaux sont retransmis en direct sur le web et sous-titrés, y compris la présentation à distance de documents et de contributions à ces réunions |  |  |  |  |  |
| 25 | Améliorer et privilégier les méthodes de travail internes électroniques, afin de réduire les voyages entre Genève et les bureaux régionaux et vice versa |  |  |  |  |  |
| 26 | Compte tenu du numéro 145 de la Convention, il faut étudier la possibilité de recourir à toute une série de méthodes de travail électroniques, afin de réduire, le cas échéant le coût, le nombre et la durée des réunions du Comité du Règlement des radiocommunications dans l'avenir et de ramener, par exemple, de quatre à trois le nombre de réunions par année calendaire | 237 |  |  |  | 237 |
| 27 | Mise en place de programmes d'incitation, tels que des taxes en rapport avec l'efficacité, des fonds d'innovation et d'autres moyens permettant de définir des méthodes intersectorielles innovantes destinées à améliorer la productivité de l'Union |  |  |  |  |  |
| 28 | Supprimer autant que possible la télécopie et le courrier postal traditionnel pour les communications entre l'Union et les États Membres et les remplacer par les méthodes de communication électronique modernes |  | 10 |  |  | 10 |
| 29 | Appeler les États Membres à réduire au strict minimum le nombre de questions devant être examinées par les CMR |  |  |  |  |  |
| 30 | Toute autre mesure adoptée par le Conseil |  |  |  |  |  |
| 31 | Autres mesures prises par la direction de l'UIT | 1 787 | 224 |  | 125 | 2 136 |
|  Total | **24 447** | **16 841** | **7 943** | **6 653** | **55 884** |

Tableau 2 – Mesures d'efficacité prévues – 2020-2021

|  |  | **En milliers de CHF** |
| --- | --- | --- |
|  | **Mesures d'efficacité**  | **Budget 2020** | **Budget 2021** | **Total2020-2021** |
| 1 | Mise en évidence et suppression de tous les types et tous les cas de recoupement des fonctions et de chevauchement des activités entre tous les organes structurels et toutes les mesures de l'UIT. Coordination et harmonisation des activités des Secteurs et renforcement de la coopération entre eux, y compris l'optimisation des méthodes de gestion, de la logistique, de la coordination et de l'appui fourni par le secrétariat ainsi que la centralisation des tâches d'ordre financier et administratif | Cette mesure sera analysée et des estimations seront fournies pendant la mise en œuvre du budget |  |
| 2 | Coordination et harmonisation de tous les séminaires, ateliers et activités intersectorielles par le Groupe spécial de coordination intersectorielle (ISC-TF) du secrétariat, afin d'éviter qu'ils ne portent sur les mêmes thèmes, d'optimiser la gestion, la logistique, la coordination et l'appui fourni par le secrétariat, d'exploiter les synergies entre les Secteurs et de tirer avantage de l'approche globale des sujets traités | Voir ci-dessus |  |
| 3 | Amélioration de l'efficacité des bureaux régionaux en ce qui concerne la réalisation des buts et objectifs de l'UIT dans son ensemble ainsi que le recours à des experts locaux et au réseau local de ressources et de contacts. Coordination maximale des activités avec les organisations régionales et utilisation rationnelle des ressources financières et des ressources humaines disponibles existantes, notamment par la réalisation d'économies sur les frais de mission et les coûts afférents à la planification et à l'organisation de manifestations en dehors de Genève | Voir ci-dessus |  |
| 4 | Économies réalisées compte tenu de la réduction naturelle des effectifs, du redéploiement du personnel ainsi que de l'examen et de l'éventuel déclassement de postes vacants, en particulier dans les services non sensibles du Secrétariat général et des trois Bureaux, afin de parvenir à des niveaux optimaux de productivité, d'efficacité et d'efficience | 6 397 | 6 397 | 12 794 |
| 5 | Donner la priorité au redéploiement du personnel pour la mise en œuvre d'activités nouvelles ou additionnelles. De nouveaux recrutements devraient être la dernière solution à envisager, tout en tenant compte de l'équilibre hommes/femmes, de la répartition géographique et des nouvelles compétences requises |
| 6 | Il ne devrait être fait appel à des consultants que lorsqu'aucun membre du personnel existant ne dispose des qualifications ou de l'expérience nécessaires et après confirmation écrite de la nécessité d'un tel recrutement par la direction | Cette mesure sera analysée et des estimations seront fournies pendant la mise en œuvre du budget |  |
| 7 | Moderniser la politique de renforcement des capacités pour que les fonctionnaires, y compris ceux des bureaux régionaux, puissent acquérir des compétences multisectorielles, afin d'améliorer la mobilité du personnel et sa flexibilité dans l'optique d'une réaffectation à de nouvelles activités ou à des activités additionnelles | Voir ci-dessus |  |
| 8 | Réduction par le Secrétariat général et les trois Secteurs de l'Union du coût de la documentation, moyennant l'adoption de mesures visant notamment à organiser des conférences et réunions sans papier de tous types et à tous les niveaux, à encourager le personnel à éviter d'imprimer des courriers électroniques et des documents, à réduire l'archivage de documents papier supplémentaires, à prendre des initiatives visant à faire de l'UIT une organisation entièrement sans papier et à encourager l'adoption de solutions innovantes dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) comme solutions de remplacement viables et durables, sans baisse significative de la qualité de l'information fournie aux participants aux manifestations ou au personnel de l'UIT dans ses activités courantes | –158 | –158 | –316 |
| 9 | Réduire au strict minimum nécessaire l'impression et la distribution de publications de l'UIT promotionnelles/ne générant pas de recettes | Cette mesure sera analysée et des estimations seront fournies pendant la mise en œuvre du budget |  |
| 10 | Appliquer des mesures concrètes pour réaliser des économies en ce qui concerne la fourniture de services d'interprétation et de traduction des documents de l'UIT, y compris en réduisant autant que possible la longueur des documents, et la préparation des publications en vue des manifestations de tous types et à tous les niveaux, sans préjudice des objectifs énoncés dans la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, ainsi qu'en optimisant l'utilisation des ressources au sein des services linguistiques, notamment en ayant recours à d'autres méthodes de traduction, tout en maintenant la qualité des traductions et la précision de la terminologie relative aux télécommunications/TIC | Voir ci-dessus |  |
| 11 | Accroitre l'efficacité des activités relevant des programmes du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et mener à bien des activités allant dans le sens de la réalisation des Objectifs de développement durable, conformément au plan financier et au budget biennal et, le cas échéant, au titre du recouvrement des coûts et de contributions volontaires. Participation des bureaux régionaux, en collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies, aux activités du SMSI menées au niveau régional | Voir ci-dessus |  |
| 12 | Optimiser le nombre et la durée des réunions et la tenue de ces réunions, en tirant parti des capacités qu'offrent les TIC. Réduire au minimum nécessaire le nombre de groupes, en les restructurant ou en mettant fin à leurs activités s'ils n'obtiennent aucun résultat ou si leurs activités se recoupent, sans risquer, en particulier, de compromettre l'accomplissement des buts et objectifs stratégiques et opérationnels de l'Union. | Voir ci-dessus |  |
| 13 | Examen à intervalles réguliers du niveau de réalisation des buts, des objectifs et des produits stratégiques, en vue d'accroître l'efficacité au moyen d'une réaffectation des crédits budgétaires, si nécessaire | Voir ci-dessus |  |
| 14 | Pour ce qui est des nouvelles activités, ou de celles qui supposent des ressources financières supplémentaires, une évaluation de la valeur ajoutée doit être faite et appliquée afin de renforcer l'efficacité et d'éviter tout chevauchement d'activités ou double emploi | Voir ci-dessus |  |
| 15 | Examen approfondi de la portée des initiatives régionales, de leur localisation et des ressources qui leur sont attribuées, des produits et de l'assistance fournie aux membres, à la présence régionale, aussi bien dans les régions qu'au siège, ainsi que des mesures découlant des résultats de la Conférence mondiale de développement des télécommunications et du Plan d'action de Buenos Aires et financées directement en tant qu'activités sur le budget du Secteur | Voir ci-dessus |  |
| 16 | Réduction des frais de mission, par l'élaboration et la mise en œuvre de critères visant à réduire les frais de voyage. Ces critères devraient viser à réduire autant que possible le nombre de voyages en mission, en privilégiant l'affectation de personnel venant des bureaux régionaux ou des bureaux de zone, en limitant la durée des missions, ainsi qu'en favorisant la représentation commune aux réunions, en rationalisant le nombre de fonctionnaires des différents Départements/Divisions du Secrétariat général et des trois Bureaux qui sont envoyés en mission | Voir ci-dessus |  |
| 17 | Demander aux États Membres de réduire au minimum nécessaire le nombre de questions soulevées lors de toutes les conférences, assemblées et autres réunions ainsi que le temps imparti à leur examen | Voir ci-dessus |  |
| 18 | Poursuite de la mise en œuvre par l'Union du plan global visant à améliorer la stabilité et la prévisibilité des bases financières de l'Union, moyennant la mobilisation des ressources nécessaires et, notamment, l'amélioration de la gestion des projets institutionnels internes exigeant des investissements à long terme importants | Voir ci-dessus |  |
| 19 | Les États Membres, les Membres des Secteurs et les autres membres de l'UIT doivent prendre toutes les mesures possibles pour régler/supprimer les arriérés dus à l'Union | Voir ci-dessus |  |
| 20 | Optimisation des charges liées à l'entretien, aux réparations courantes et à la rénovation/reconstruction des bâtiments et installations de l'UIT ainsi qu'à la sécurité, conformément aux normes applicables dans le système des Nations Unies | Voir ci-dessus |  |
| 21 | Recours accru aux réunions virtuelles et à la participation à distance aux réunions traditionnelles, afin de réduire ou de supprimer les déplacements pour assister aux réunions dont les travaux sont retransmis sur le web et, de préférence, sous-titrés, y compris la présentation à distance de documents et de contributions | Voir ci-dessus |  |
| 22 | Mise en place de moyens et de méthodes de travail intersectoriels innovants destinés à améliorer la productivité de l'Union | Voir ci-dessus |  |
| 23 | Supprimer autant que possible la télécopie et le courrier postal traditionnel pour les communications entre l'Union et les États Membres et les remplacer par les méthodes de communication électronique modernes | Voir ci-dessus |  |
| 24 | Poursuivre les efforts afin de simplifier, d'harmoniser ou de supprimer, selon le cas, les procédures administratives internes, en vue de les numériser et de les automatiser | Voir ci-dessus |  |
| 25 | Envisager de poursuivre la mutualisation de certains services communs avec d'autres organisations du système des Nations Unies et mutualiser lesdits services, si cela est avantageux | Voir ci-dessus |  |
| 26 | Demander aux États Membres d'insérer, dans la mesure du possible et avec l'appui du secrétariat, dans leurs propositions aux conférences de l'UIT, une annexe contenant des informations pertinentes, afin que le Secrétaire général/les Directeurs des Bureaux puissent déterminer les incidences financières probables de ces propositions | Voir ci-dessus |  |
| 27 | Toute autre mesure adoptée par le Conseil et la direction de l'UIT, notamment les mesures visant à accroître l'efficacité de la fonction d'audit interne, à institutionnaliser les fonctions d'évaluation, à évaluer et à limiter le plus possible les risques de fraude et d'autres risques, à appliquer dans les meilleurs délais les recommandations du Vérificateur extérieur des comptes, du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) et du Corps commun d'inspection (CCI) et à mettre en place la stratégie de gestion de l'information et des technologies de l'information | Voir ci-dessus |  |
|  |  |  |  |  |
|  **Total** | 6 239 | 6 239 | 12 478 |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_